



communiqué

Date

Pour publication

Le 20 juillet 1994

N° 147

LE CANADA ET LE JAPON SIGNENT UN ACCORD SUR LE CINÉMA, LA TÉLÉVISION ET LA VIDÉO

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un accord entre le Canada et le Japon, qui encouragera la coproduction de films, d'émissions télévisées et de vidéos.

L'accord, le premier jamais conclu par le Japon dans ce domaine, a été signé aujourd'hui par M. Ouellet et le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Yohei Kono. Il a pour objet d'aider les producteurs à partager et à réduire les coûts de production et les risques en mettant en commun les ressources créatives, financières et techniques, et de faciliter la diffusion des réalisations sur les marchés étrangers.

«Cet accord est le premier en son genre, et je suis persuadé qu'il sera très avantageux pour les producteurs canadiens de films, de vidéos et d'émissions télévisées. Il développera nos relations commerciales aussi bien que culturelles dans ce secteur qui offre de si vastes débouchés», a déclaré M. Ouellet.

Certaines grandes sociétés canadiennes de production et de radiodiffusion, dans le secteur public aussi bien que privé, se sont employées activement à élargir leurs relations avec le secteur japonais du cinéma, de la vidéo et de la télévision.

«Nous avons négocié pendant des années dans l'espoir d'aboutir à cet accord. Plusieurs projets de coproduction, évalués à environ 50 millions de dollars, sont déjà en cours et les producteurs canadiens vont en bénéficier immédiatement», a ajouté M. Dupuy.

Le Canada a déjà conclu des accords de coproduction avec 23 pays, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hong Kong dans la région de l'Asie-Pacifique. Au cours des cinq dernières années, le Canada a participé à 172 coproductions qui, compte tenu de leur valeur estimée à plus de 1 milliard de dollars, représentent une

part de plus en plus importante des productions canadiennes dans le domaine du cinéma et de la télévision.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874